



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240409-C20240409_22_FI-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT (*sorti de la salle au point 16*), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Bertrand ALESCH (*arrivé au point 2*), Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT (*sorti de la salle aux points 15 et 16*), Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO (*sorti de la salle point 21*), Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration</u> :	Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
	Denis BAUR	à	Joseph GHAMO
	Eric GONAND	à	Thierry MICHEL
	Mauricette NENNIG	à	Hervé GROULT
	Didier PALLUCCA	à	Régis HEIL
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Alieth FEUVRIER, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 12 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 41

Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Emmanuel JACQUEMOT



22. Objet : Vote du Budget supplémentaire - Budget principal - Exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 portant sur le vote du Budget primitif principal 2024 de la CCCE,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2024 portant sur le vote du compte administratif 2023 et sur l'affectation des résultats 2023, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2024 portant sur le bilan de la gestion pluriannuelle des crédits dans le cadre des Autorisations de Programme,

Considérant que le Budget Supplémentaire a pour but de procéder à la reprise des résultats à la clôture de l'exercice 2023, au regard des résultats du compte administratif 2023 et des décisions d'affectation des résultats 2023, ainsi que des Restes à Réaliser 2023,

Considérant qu'il permet également de procéder à des ajustements des prévisions figurant au Budget primitif, et à des inscriptions nouvelles en dépenses et recettes,

Il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2024,

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire principal de la CCCE au titre de l'exercice 2024 s'établit conformément au tableau ci-dessous :

BS 2024 - Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		33 165 194,72 €
Propositions ajustées ou nouvelles	35 176 859,48 €	2 011 664,76 €
Total section de fonctionnement	35 176 859,48 €	35 176 859,48 €

BS 2024 - Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution reporté	2 140 753,13 €	
Restes à réaliser 2023	4 595 143,37 €	2 689 469,19 €
Affectation (1068)		4 046 427,31 €
Propositions nouvelles	5 025 776,12 €	5 025 776,12 €
Total section d'investissement	11 761 672,62 €	11 761 672,62 €

Les Autorisations de Programme

Le référentiel budgétaire et comptable M57 implique désormais que les Autorisations de Programme (AP) et les Autorisations d'Engagement (AE) fassent l'objet d'un vote dans le cadre d'une délibération budgétaire. La CCCE assure la gestion de 6 projets d'investissement dans le cadre d'une Autorisation de Programme au titre de l'année 2024.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE adopté en date du 7 novembre 2023,

Considérant qu'il convient de réviser et d'ajuster les Autorisations de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) afférents, le compte administratif 2023 et les restes à Réalisés étant arrêtés,

➤ **Situation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement.**

Autorisations de Programme			Crédits de Paiement 2023			
Numéro	Libellé	Montant	BP 2023	CA 2023	Restes à réaliser 2023	A ventiler
02-2012	VICC	55 257 200 €	1 646 005,61 €	672 379,40 €	60 739,57 €	973 626,21 €
03-2012	Citadelle	23 000 000 €	1 850 718,99 €	492 069,44 €	179 605,57 €	1 358 649,55 €
5-2021	Pistes cyclables	10 000 000 €	2 319 991,73 €	514 042,75 €	19 897,79 €	1 805 948,98 €
6-2021	Mobilité	20 000 000 €	2 015 456,00 €	43 800 €	2 460,00 €	1 971 656 €
7-2021	GEMAPI	10 000 000 €	1 206 337,84 €	860 690,99 €	324 971,80 €	345 646,85 €
8/2024	Réhabilitation du centre aquatique	10 000 000 €				

➤ **Les autorisations d'Engagement (AE) et de Programme (AP) de dépenses imprévues**

AP/AP de dépenses imprévues créer en 2024	Montant de l'AP
AE / Dépenses imprévues 2024	880 000 €
AP / Dépenses imprévues 2024	850 000 €

Pour rappel, ces autorisations de programme et d'engagement spécifiques aux dépenses imprévues ne comportent pas de crédits de paiement ni d'articles dans la mesure où elles ne donnent pas lieu à une exécution comptable.

Ces deux autorisations demeurent inchangées conformément à la délibération n°7 du 12 décembre 2023 relative au vote du budget primitif principal au titre de 2024.

➤ **Autorisation de Programme « Aménagement qualitatif de voirie VICC » n° 02-2012**

Les crédits de paiement consommés en 2023 s'élèvent à 672 379,40 € et les Restes à Réaliser (RAR) à 60 739,57 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiements de 2024 à 2026.

Ainsi, cette autorisation de programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
55 257 200,00 €	945 987,54 €	3 095 752,02 €	2 296 415,85 €	2 330 012,00 €	3 160 327,75 €

CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
4 314 247,38 €	7 247 746,28 €	14 356 506,93 €	8 050 940,09 €	1 429 266,15 €	152 121,39 €

CP 2023	Prévision CP 2024	Prévision CP 2025	Prévision CP 2026
672 379,40 €	4 040 739,57 €	1 932 378,00 €	1 232 379,65 €

➤ **Autorisation de Programme « Travaux citadelle » n° 03-2012**

Les crédits de paiement consommés en 2023 s'élèvent à 492 069,44 € et les RAR à 179 605,57 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiements de 2024 à 2026.

Ainsi, cette autorisation de Programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
23 000 000,00 €	1 753 593,36 €	1 934 628,00 €	1 234 865,73 €	518 672,72 €	285 418,35 €

CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
238 721,79 €	375 262,11 €	440 984,71 €	343 239,18 €	65 842,84 €	131 852,00 €

CP 2023	Prévision CP 2024 (dont RAR)	Prévision CP 2025	Prévision CP 2026	Prévision CP 2027
492 069,44 €	1 229 605,36 €	4 651 478,00 €	4 651 478,00 €	4 652 288,41 €

➤ **Autorisation de Programme « Schéma pistes cyclables » n° 5-2021**

Les crédits de paiement consommés en 2023 s'élèvent à 514 042,75 € et les RAR à 19 897,79 €.

L'autorisation de Programme arrivant à son terme en 2025, et compte tenu du calendrier des travaux, il convient de modifier la durée de l'AP n°5 « Schéma pistes cyclables » afin de la prolonger de 2 ans c'est-à-dire jusqu'en 2027.

L'enveloppe financière de cette autorisation de Programme demeure inchangée, mais il est nécessaire de modifier le montant et la répartition des crédits de paiement sur la période 2024 à 2028.

Ainsi, cette autorisation de Programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Prévision CP 2024 (dont RAR)
10 000 000,00 €	3 588,00 €	14 078,40 €	514 042,75 €	2 019 897,79 €

Prévision CP 2025	Prévision CP 2026	Prévision CP 2027
2 482 796,00 €	2 482 796,00 €	2 482 801,06 €

➤ **Autorisation de Programme « infrastructures de voirie liées à la Mobilité » n° 6-2021**

Les crédits de paiement consommés en 2023 s'élèvent à 43 800 € et les RAR à 2 460 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiement de 2024 à 2030.

Ainsi, cette autorisation de Programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP n°6	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Prévision CP 2024 (dont RAR)
20 000 000,00 €	28 814,42 €	37 263,41 €	43 800,00 €	1 502 460,00 €

Prévision CP 2025	Prévision CP 2026	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028	Prévision CP 2029	Prévision CP 2030
2 981 276,00 €	2 981 276,00 €	2 981 276,00 €	3 151 276,00 €	3 151 276,00 €	3 141 282,17 €

A noter qu'une partie du Crédit de Paiement voté initialement au titre de l'année 2024 a été reporté sur le calendrier pluriannuel de l'AP. Ces crédits, à hauteur de 500 K€, sont toutefois maintenus au titre du budget 2024 afin de financer en section de fonctionnement des dépenses nouvelles en lien avec la politique de mobilité.

➤ **Autorisation de Programme « actions GEMAPI » n° 7-2021**

Les crédits de paiement consommés en 2023 s'élèvent à 860 690,99€ et les RAR à 324 971,80 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiement de 2024 à 2028.

Ainsi, cette autorisation de Programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP n°5	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Prévision CP 2024 (dont RAR)
10 000 000,00 €	122 924,34 €	139 089,73 €	860 690,99 €	1 914 971,80 €

Prévision CP 2025	Prévision CP 2026	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028
1 706 329,00 €	1 706 329,00 €	1 706 329,00 €	1 843 336,14 €

➤ **Autorisation de Programme « Réfection du centre aquatique Cap Vert »
n° 7-2021**

Cette autorisation de Programme et les crédits de paiement afférents demeurent inchangés conformément à la délibération n°7 adoptée en date du 12 décembre 2023 relative au vote du budget primitif principal au titre de 2024.

Montant de l'AP	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	Prévision 2028
10 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget supplémentaire principal 2024 de la CCCE conformément au tableau-ci-dessus, et conformément au document annexé à la présente délibération, en précisant que le vote s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement,
- de réviser et d'ajuster la durée des Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement afférents conformément aux tableaux ci-dessus,
- de voter les crédits de paiements pour 2024.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 10 avril 2024

Le Président,

Michel PAQUET

